



Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Ville de Desbiens, tenue dans la salle de délibération du conseil, le lundi 10 août 2026, à 19h30, à laquelle il y avait quorum, sous la présidence de monsieur Maxim Lavoie.

Étaient présent.e.s :

Maxim Lavoie
Marc Fortin
Jean-Rock Deschênes
Roger St-Gelais
Suzie Gervais
Audrey Lavoie

Également présente :

Caroline Lemieux, greffière adjointe

Était absent :

Jacob Allard

Ouverture de la séance

Le président constate le quorum, souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens et déclare la séance ouverte à 19 h 32.

1 - Lecture et adoption de l'ordre du jour

112-08-26

Il est proposé par Mme Audrey Lavoie, appuyé par Mme Suzie Gervais, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 août 2026, à savoir :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Rapport du maire;
3. Exemption de lecture des procès-verbaux des séances de juillet et août 2026;
4. Acceptation des procès-verbaux de la séance de juillet et de la séance extraordinaire d'août 2026;
5. Demande citoyenne – location de lots municipaux;
6. Octroi d'un contrat pour assistance comptable – exercice financier 2025;
7. Modification au contrat de réfection de voirie – route du Trou-de-la-Fée ;
8. Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);
9. Acceptation de la liste des comptes à payer et des déboursés ;
10. Rapport des comités (si requis);
11. Varia;
12. Période de questions;
13. Levée de la séance.

2 – Rapport du maire

Le maire informe les citoyens des différents dossiers en cours au sein de la municipalité.

Les sujets suivants sont abordés :

- Festivités du Centenaire à venir pour la fin de semaine ;
- Rectification de contenu d'un courriel transmis au président de l'Association de la Villa des Érables ;
- Avis de procédures judiciaires intentées par l'Association de la Villa des Érables, ayant pour objectif d'invalider le règlement de taxation.

3 - Exemption de lecture des procès-verbaux des séances de juillet et août 2026

113-08-26

Les élus présents déclarent avoir reçu et lu les procès-verbaux des séances de juillet et d'août 2026.



Il est proposé par M. Marc Fortin, appuyé par M. Roger St-Gelais et résolu à l'unanimité d'exempter la coordonnatrice administrative et greffière adjointe de la lecture desdits procès-verbaux.

4 – Acceptation des procès-verbaux de la séance de juillet et de la séance extraordinaire d'août 2026

114-08-26

Il est proposé par Mme Suzie Gervais, appuyé par M. Roger St-Gelais et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 juillet et de la séance extraordinaire du 5 août 2026.

5 – Demande citoyenne – location de lots municipaux

115-08-26

Considérant que la Ville de Desbiens est propriétaire des lots boisés portant les numéros 5 269 036 et 5 268 972 du cadastre du Québec;

Considérant que la Ville a reçu des demandes de location de certains de ses lots boisés à des fins de chasse au cerf de Virginie;

Considérant que la pratique de la chasse au cerf de Virginie nécessite une préparation préalable ainsi que des investissements en temps, en aménagement et en équipements de la part des chasseuses et des chasseurs;

Considérant qu'une location à long terme assortie d'un droit exclusif de chasse favorise une gestion responsable du territoire, la réalisation d'aménagements fauniques ainsi que la sécurité des usagers et des usagers pendant les périodes de chasse;

Considérant que les activités de chasse ainsi que les aménagements accessoires autorisés n'ont pas pour effet de compromettre l'intégrité, la vocation ou la valeur des lots municipaux visés;

Il est proposé par M. Jean-Rock Deschênes;
Appuyé par Mme Audrey Lavoie;
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la location du lot 5 269 036 à M. Mathieu Simard, pour une période de trois (3) ans débutant le 1er septembre 2026 et se terminant le 31 décembre 2029, moyennant un loyer annuel de 500,00 \$, indexé annuellement selon la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) pour le Québec, selon les conditions prévues au bail;

D'autoriser la location du lot 5 268 972 à M. Maxime Tremblay, pour une période de trois (3) ans débutant le 1er septembre 2026 et se terminant le 31 décembre 2029, moyennant un loyer annuel de 500,00 \$, indexé annuellement selon la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) pour le Québec, selon les conditions prévues au bail;

D'accorder à chacun des locataires un droit exclusif d'utilisation de son lot respectif pour la pratique de la chasse au cerf de Virginie uniquement, et ce, pour toute la durée du bail;

De préciser que ce droit exclusif ne s'applique qu'à la chasse au cerf de Virginie et ne confère aucun droit exclusif relativement aux autres usages des terrains, lesquels demeurent sous l'autorité de la Ville de Desbiens;

D'autoriser, pour des raisons de sécurité, chacun des locataires à restreindre temporairement l'accès et le passage sur son lot respectif uniquement durant les périodes officielles de chasse au cerf de Virginie, au moyen d'une signalisation appropriée et conforme à la réglementation applicable;



De préciser qu'en dehors des périodes où l'accès est temporairement restreint pour des raisons de sécurité, la Ville conserve l'entière gestion des autres usages pouvant être autorisés sur les lots;

D'exiger que les locataires respectent en tout temps les lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables à la pratique de la chasse au cerf de Virginie ainsi qu'à l'utilisation du territoire loué;

D'exiger que les lots municipaux soient conservés dans leur état naturel et que les locataires s'abstiennent d'y effectuer des travaux, des constructions permanentes, des coupes d'arbres ou toute autre modification du milieu naturel sans l'autorisation préalable de la Ville de Desbiens;

D'autoriser uniquement les aménagements temporaires et amovibles nécessaires à la pratique de la chasse, conformément aux conditions prévues au bail et aux lois et règlements en vigueur;

De préciser que les locataires utilisent les terrains loués à leurs seuls risques et qu'ils assument l'entière responsabilité des activités qui y sont exercées;

D'exiger que chacun des locataires souscrive et maintienne en vigueur, pendant toute la durée du bail, une assurance responsabilité civile couvrant les activités exercées sur le lot loué et qu'il remette à la Ville de Desbiens une copie de la preuve d'assurance, laquelle sera conservée au dossier de location;

D'interdire la cession, le transfert ou la sous-location des droits consentis en vertu du bail sans l'autorisation préalable du conseil municipal;

De préciser que le bail ne confère aucun droit réel ou droit acquis sur les lots municipaux et qu'il constitue uniquement un droit personnel d'utilisation conformément aux conditions qui y sont prévues;

De préciser que la Ville conserve le droit de mettre fin au bail conformément à ses dispositions advenant que les terrains soient requis pour une fin municipale, une fin d'utilité publique ou en cas de manquement aux obligations prévues au bail;

De préciser que tout manquement aux dispositions de la présente résolution, du bail ou aux lois et règlements applicables pourra entraîner la résiliation du bail conformément aux dispositions qui y sont prévues;

Que les conditions de location soient établies dans des baux préparés par la Ville, lesquels préciseront notamment le montant du loyer et son indexation annuelle, les modalités de paiement, les usages permis, les obligations des locataires, les responsabilités des parties, les aménagements autorisés, les modalités de renouvellement, les conditions de résiliation ainsi que les modalités de remise des lieux à l'expiration du bail;

Que le maire ainsi que la coordonnatrice administrative et greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Desbiens, les baux de location ainsi que tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

6 – Octroi d'un contrat pour assistance comptable – exercice financier 2025

116-08-26

CONSIDÉRANT que la Ville accuse un retard important dans la réalisation des conciliations bancaires et de certains travaux comptables relatifs à l'exercice financier 2025;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont essentiels à la fermeture des périodes financières, à la préparation du dossier de fin d'exercice ainsi qu'au bon déroulement de l'audit 2025;



CONSIDÉRANT que, malgré les efforts déployés, la charge de travail actuelle du personnel administratif ne permet pas de réaliser ces travaux dans les meilleurs délais tout en assurant la continuité des opérations courantes de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de recourir à une firme possédant une expertise reconnue en comptabilité municipale afin de régulariser la situation, d'assurer la conformité des travaux comptables et de respecter les échéanciers de production des états financiers;

CONSIDÉRANT que Comptabilité ÉvoluPro CPA inc. a accompagné la Ville dans la préparation et la fermeture de l'exercice financier 2024 et possède déjà une excellente connaissance de l'organisation, de son environnement comptable et de ses dossiers financiers, ce qui permettra une prise en charge rapide et efficace du mandat;

CONSIDÉRANT qu'en plus des conciliations bancaires, ces honoraires prévoient également d'autres travaux comptables, dont la préparation du dossier de fin d'exercice 2025;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée le 5 août 2026 par Comptabilité ÉvoluPro CPA inc., laquelle prévoit un accompagnement comptable global pour l'ensemble des travaux susmentionnés, facturé au taux horaire de 175 \$, selon une banque de temps estimée entre 160 et 225 heures, pour des honoraires variant de 28 000 \$ à 39 375 \$, avant les taxes applicables et les frais de déplacement;

Il est proposé par M. Marc Fortin
Appuyé par M. Roger St-Gelais
Et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER à Comptabilité ÉvoluPro CPA inc. un contrat d'accompagnement comptable pour l'exercice financier 2025, conformément à l'offre de services déposée le 5 août 2026;

D'AUTORISER la coordonnatrice administrative et greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire à l'exécution de ce contrat;

QUE les honoraires professionnels soient acquittés conformément aux modalités prévues à l'offre de services, jusqu'à un montant maximal de 39 375 \$, avant les taxes applicables et les frais de déplacement;

QUE les dépenses soient imputées aux postes budgétaires appropriés.

7 – Modification au contrat de réfection de voirie – route du Trou-de-la-Fée

117-08-26

CONSIDÉRANT que la Ville a octroyé à Truchon Excavation un contrat pour la réalisation de travaux de réfection de voirie et de ponceaux sur la route du Trou-de-la-Fée;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la réalisation des travaux, les professionnels responsables de la surveillance du chantier à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est ont recommandé l'ajout d'une nouvelle vanne sur la conduite d'aqueduc de 200 mm;

CONSIDÉRANT que cet ajout permettra d'améliorer le contrôle et l'isolement de cette portion du réseau d'aqueduc et facilitera les interventions futures d'entretien ou de réparation;

CONSIDÉRANT que les travaux requis comprennent notamment la coupe de la conduite existante, l'excavation, la fourniture et l'installation de la vanne et de ses accessoires, le raccordement à la conduite principale, le remblayage ainsi que la remise en état des lieux;



CONSIDÉRANT qu'il est avantageux pour la Ville de procéder à cette intervention pendant que les travaux sont en cours, afin d'éviter une mobilisation supplémentaire et une intervention ultérieure sur la chaussée nouvellement réhabilitée;

CONSIDÉRANT la recommandation technique de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

Il est proposé par M. Marc Fortin
Appuyé par Mme Audrey Lavoie
Et résolu unanimement :

D'AUTORISER la modification au contrat accordé à Truchon Excavation pour les travaux de réfection de voirie et de ponceaux sur la route du Trou-de-la-Fée afin d'y inclure la fourniture et l'installation d'une nouvelle vanne sur la conduite d'aqueduc de 200 mm;

D'ACCEPTER les travaux supplémentaires d'un montant de 6 303,11\$ avant taxes, conformément à la demande de changement technique préparée par les professionnels responsables du projet, portant le paiement du décompte progressif no 3 au montant de 183 886,75\$;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier ainsi que la coordonnatrice administrative et greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.

8 – Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR)

118-08-26

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU QUE les membres du conseil s'engagent à respecter les modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU QUE la Ville de Desbiens doit respecter les lois et règlements en vigueur et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la Ville souhaite améliorer la sécurité des piétons et des usagers dans le secteur de la traverse piétonnière et de l'entrée charretière de l'église;

ATTENDU QUE des discussions ont été tenues avec des représentants du ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant les enjeux de sécurité dans ce secteur et les améliorations pouvant y être apportées;

ATTENDU QUE le projet envisagé prévoit notamment l'amélioration de la traverse piétonnière, l'ajout de bollards, l'installation d'une signalisation lumineuse, l'aménagement d'un espace de repos destiné notamment aux aînés ainsi que la sécurisation de l'entrée charretière de l'église;

ATTENDU QUE la Ville de Desbiens doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser l'un de ses représentants à signer cette demande;



Il est proposé par M. Roger St-Gelais
Appuyé par M. Jean-Rock Deschênes
Et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de la Ville de Desbiens autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) pour le projet de sécurisation de la traverse piétonnière et de l'entrée charretière de l'église;

QUE le conseil confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme et confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

QUE la Ville de Desbiens confirme son engagement à assumer sa contribution financière au projet;

QUE Mathieu Simard, directeur général et greffier-trésorier soit dûment autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Desbiens, tout document relatif à la demande d'aide financière ainsi que toute entente, incluant la convention d'aide financière, le cas échéant, à intervenir avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

9 – Acceptation des comptes du mois

119-08-26

La liste des comptes à payer et des déboursés est déposée pour approbation.

Il est proposé par Mme Suzie Gervais, appuyé par M. Jean-Rock Deschênes et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des comptes à payer et des déboursés.

10 – Rapport des comités

Centenaire

M. Marc Fortin mentionne que plus de 350 billets ont déjà été vendus pour le souper de tourtière géante et qu'il est toujours possible de s'en procurer. Il rappelle également que les billets de moitié-moitié au profit des activités du centenaire sont toujours disponibles en ligne et qu'ils pourront également être achetés sur place lors des activités de la fin de semaine.

11 – Varia

Aucun point n'est soulevé au varia.

12 – Période de questions

Le maire invite les citoyens présents à poser leurs questions.

Les questions portent notamment sur les sujets suivants :

- Exposition historique au centre communautaire et proposition visant l'octroi d'une compensation financière à Mme Laforge pour les services rendus;
- Entente relative à la pratique de la chasse au cerf de Virginie sur les terrains municipaux : assurance responsabilité, protection de l'intégrité des arbres et durée de l'entente fixée à trois ans;
- Identification des propriétaires du site visé par le projet PAFFSR;
- Avenir du Dôme;
- États financiers des exercices 2024 et 2025;
- Suivi périodique de l'état du budget en cours;
- Structure et terrasse situées sur le toit de l'hôtel de ville;
- Dommages constatés au cimetière;



- Borne-fontaine endommagée;
- Rafraîchissement de la peinture des bornes-fontaines.

Le maire répond aux questions et fournit les précisions demandées.

13 – Levée de la séance

Suzie Gervais propose la levée de l’assemblée à 20 h 06.

Maxim Lavoie, Agr
Maire

Caroline Lemieux
Coordonnatrice administrative
Greffière adjointe